

ABONNEMENT

NATUREL	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JUILLET

Elections du 31 juillet 1892

Candidats Conservateurs

Conseil général

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES NOUHES, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Gennes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

UNE PROTESTATION ÉPISCOPALE

Dans une lettre adressée à la *Croix*, de Provence, M^{re} Gouthe-Soulard proteste à bon droit contre la récente confiscation de son traitement, et il appuie sa protestation sur des arguments irréfutables.

Sa Grandeur n'a pas de peine à établir que le budget des cultes n'est que le service d'une dette nationale contractée vis-à-vis du clergé.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale promulgua un décret décidant que « tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, mais à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

Cet engagement solennel fut reconnu et consacré, en 1791, par l'Assemblée constituante dans cet article de sa Constitution :

« Les fonds nécessaires au paiement de la Dette nationale ne peuvent être refusés ni suspendus. Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la Dette nationale. »

C'est donc avec raison que M^{re} l'archevêque d'Aix a pu écrire :

« La dette est absolue, ne pouvant ni être refusée, ni être suspendue : elle est nationale, est-ce clair ? »

« La nation française s'est engagée non gratuitement, non par sentiment de générosité, non même par reconnaissance pour d'innombrables services rendus à la patrie : elle a souscrit une dette de justice rigoureuse qu'elle appelle dette nationale et qu'elle ne pouvait décliner sans forfaire à l'honneur. »

« Le clergé catholique français est créancier de la nation au même titre que les créanciers inscrits sur le grand livre de la dette publique, avec cette différence que ces créanciers ont acheté des rentes ou prêté leur argent à l'Etat, parce qu'il leur a plu de le faire, tandis que le clergé, violemment dépouillé en 1789, est devenu créancier malgré lui, recevant un revenu qui représente cinquante centimes pour cent des biens confisqués. »

« Mon indemnité de traitement, ajoute M^{re}

Gouthe-Soulard, est attachée à mes fonctions épiscopales ; tant que je les exerce, elle m'est due rigoureusement. M. le ministre nous traite en esclaves, nous lui répondrons toujours en évêque : *Non licet* ; vous n'avez pas ce droit. »

M^{re} l'archevêque d'Aix répond ensuite à cette prétention d'assimiler les membres du clergé aux fonctionnaires de l'Etat. Très justement il fait observer que ce n'est pas au nom de la puissance civile que le prêtre baptise, confesse, célèbre la sainte-messe, administre les mourants, bénit l'union des fidèles.

Et il s'écrie : « Je subis la force, mais je proteste contre la violation de mon droit. »

Assurément la vaillante protestation de M^{re} Gouthe-Soulard n'arrêtera pas le gouvernement.

INFORMATIONS

LES ANARCHISTES

La police de la Sûreté continue activement à rechercher les anarchistes venus de Londres.

A la suite d'une dépêche concernant, dit-on, Francis et Meunier, une longue conférence a eu lieu avant-hier, à la Préfecture de police, entre les principaux chefs de la Sûreté.

L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE

L'épidémie continue à décroître. Trois décès seulement ont été constatés samedi et dimanche dans la banlieue de Paris.

POURSUITES CONTRE UN DÉPUTÉ

Le *XIX^e Siècle* annonce que des poursuites seront intentées contre M. Douville-Maillefeu, par le Conseil municipal d'Abbeville, contre lequel le député de la Somme a proféré des injures publiques.

L'affaire viendra le 4 août.

EN ALGÉRIE

Le *Voltaire* prétend savoir que M. Loubet et quelques-uns de ses collègues se sont émus de la demande du général du Bessol, qui, pour des dissentiments graves avec le gouverneur d'Algérie, sollicite sa mise à la retraite, et de celle du préfet d'Alger, exprimant le désir de rentrer en France, même comme préfet de 2^e classe.

AU DAHOMY

Le ministre de la marine a reçu des nouvelles du colonel Dodds. Avec les contingents annoncés, les troupes auxiliaires qu'il organise et les alliances qu'il s'est assurées, le colonel Dodds considère qu'il est en état de mener rapidement à bonne fin les opérations contre Behanzin.

LES DYNAMITEURS

On télégraphie de Liège, 25 juillet :

« Un agent de police sur lequel un malfaiteur a tiré un coup de revolver à Spa, a riposté et l'a blessé grièvement. »

« On a saisi sur cet homme des cartouches de dynamite. Il faisait partie d'une bande qui voulait faire sauter plusieurs propriétés, puis voler. »

PATRIOTISME JUIF

Nous lisons dans l'*Agence Havas* :

« Bône, 24 juillet. »

« Dans un sermon prononcé hier matin à la synagogue, le rabbin Stora a préconisé l'enseignement hébraïque et s'est livré à une attaque violente contre l'enseignement français, disant que l'étude de la langue française et des sciences dévoyait les jeunes Israélites, en faisant des êtres inutiles, des incapables, n'ayant pas de cœur et allant jusqu'à frapper leurs parents. »

« Plusieurs assistants ont protesté. »

« Des altercations violentes se sont produites. »

« La colonie juive est irritée du langage antipatriotique du rabbin, et une grande émotion règne en ville. »

Nous sommes curieux, dit la *Libre Parole*, de savoir quelle sera l'attitude du garde des Sceaux à l'égard de ce rabbin fanatique. On connaît l'empressement qu'a toujours mis M. Ricard à priver de leur traitement les petits vicaires de campagne accusés, la plupart du temps à tort, d'avoir mal parlé en chaire du gouvernement de la République opportuniste.

Eux, du moins, s'ils ont médité de l'enseignement laïque, n'ont jamais calomnié l'enseignement français, et leurs ennemis les plus acharnés n'ont pas encore osé les accuser d'avoir tenu un langage antipatriotique.

M. le garde des Sceaux a là une belle occasion de réhabiliter sa justice et de démontrer que l'égalité devant la loi n'existe pas uniquement en faveur des Juifs contre les Français.

LES AÉRONAUTES

Le Havre, 24 juillet.

Cet après-midi, à quatre heures, le capitaine Porlié a quitté la caserne Marie-Christine avec le ballon *Victor Hugo*. Un vent du nord-est a d'abord poussé l'aérostat du côté de la mer, dans la direction de Trouville ; mais à une altitude de 800 mètres, le ballon a été emporté vers Isigny (Manche).

Le capitaine Porlié est accompagné de sa fille. Une foule immense suit, sur le littoral, les péripéties de l'ascension.

Paris, 25 juillet, 4 h. matin.

Au moment où un aérostat lancé, à l'occasion d'une fête donnée en faveur des victimes de Saint-Gervais, par M. Besançon, directeur de l'école d'aérostation de Levallois, allait s'élever dans les airs, les remorqueurs du ballon se sont brisés et le ballon disparut, emportant un seul aéronaute, sans lest ni outillage d'atterrissage.

ACCIDENT DE TRAMWAY A VAPEUR

On télégraphie de Lyon :

« Une collision s'est produite avant-hier dans l'après-midi sur la ligne du tramway à vapeur de Lyon à Neuville, à six kilomètres de Lyon. »

« Deux machines se sont heurtées ; trois voitures de chaque train ont été défoncées. »

« On compte quinze personnes blessées légèrement, deux assez grièvement. »

« Un mécanicien et un conducteur sont dans

un état désespéré ; d'autres employés ont reçu des blessures assez sérieuses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 juillet 1892.

Après quelques jours d'hésitation le marché reprend un peu d'animation ; la tenue des marchés étrangers, qui se manifeste par la hausse de quelques fonds d'Etat, favorise les dispositions meilleures de notre Bourse.

Le 3 0/0 remonte à 98.42 et le 4 1/2 se tient à 106 17.

La tenue très ferme de la Rente Italienne, en progrès marqué à 90.60, confirme la bonne impression qui résulte des dispositions très conciliantes du nouvel ambassadeur d'Italie. L'Extérieure recule à 63 après 63 1/2. Le Russe Nouveau cote 78 et l'Orient 66.40.

La Banque de France reste en tendance très ferme à 4,220 fr. Après le succès incontestable obtenu par le Crédit Foncier dans sa double opération de conversion et d'émission, l'action est demandée à 4,085 et la Communale nouvelle bénéficie d'une prime de 50 à 75 centimes. Les souscripteurs de 100 obligations et au-dessus peuvent dès maintenant se faire rembourser 75 0/0 de leurs souscriptions.

La Banque de Paris cote 640. La Société Générale est en progrès à 467.50. Cette avance est justifiée par la marche progressive des bénéfices qui se chiffrent par 1,988,634 fr., tous frais déduits pour le 1^{er} semestre 1892. Le Crédit Lyonnais se rapproche du cours de 800 ; il passe de 785 à 787. Par sa grande clientèle il a pris une large part aux deux conversions Tunisienne et du Crédit Foncier.

Les Chemins Economiques cotent 415. Informations financières. — Sans attendre le moment, qui est prochain, où le syndicat dont nous avons annoncé la formation pourra commencer ses achats sur le marché, la Part Fulminite est très demandée à 50 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE AU CAMP DE LANNEMEZAN

Du 2 au 13 août inclus auront lieu, sur l'emplacement de l'ancien camp de Lannemezan, d'importantes manœuvres de cavalerie, sous la direction du général Loisillon, membre du comité technique de la cavalerie, commandant le 1^{er} corps d'armée.

Deux divisions provisoires de cavalerie prendront part à ces manœuvres.

La première division, commandée par le général Jacquemin, inspecteur permanent de cavalerie à Bordeaux, sera composée :

1^o De la 18^e brigade de cavalerie (15^e dragons, en garnison à Libourne ; 6^e hussards, en garnison à Bordeaux), commandée par le général d'Estremont, à Libourne ;

2^o De la 17^e brigade de cavalerie (10^e dragons, en garnison à Montauban ; 9^e chasseurs, en garnison à Auch), commandée par le général de Boysson, à Montauban.

La deuxième division, commandée par le général Bignon, inspecteur permanent de cavalerie à Marseille, sera composée :

1^o De la 15^e brigade de cavalerie (11^e dragons, en garnison à Tarascon ; 9^e hussards, en garnison à Marseille), commandée par le général Le Lorrain, à Marseille ;

2^o La 16^e brigade de cavalerie (17^e dragons, en garnison à Carcassonne ; 13^e régiment de chasseurs, en garnison à Béziers), commandée par le général de Benoist, à Carcassonne.

La revue générale aura probablement lieu le 15 août, veille de la dislocation, sur l'emplacement de l'ancien camp de Lannemezan.

Tous ces régiments se rendront sur le terrain de manœuvres par étapes.

Le 9^e hussards est parti de Marseille depuis le 11 juillet; le 11^e dragons est parti de Tarascon le 15 juillet.

Le 13^e chasseurs a quitté Béziers le 20 juillet; le 17^e dragons quittera Carcassonne le 25 juillet.

Le 15^e dragons est parti de Libourne le 21 juillet, le 6^e hussards de Bordeaux le 22 juillet.

Le 10^e dragons a quitté Montauban aujourd'hui 26 juillet; le 9^e chasseurs quittera Auch le 29 juillet.

Le 10^e dragons sera cantonné à Lannemezan, le 9^e chasseurs à Capvern.

Le 15^e dragons sera cantonné à Thilhouse et Avezac-Prat, le 6^e chasseurs à Labarthe-de-Neste et Escala.

Le 17^e dragons sera cantonné à Cuguron-les-Tureilles, le 13^e chasseurs à Saint-Laurent-de-Neste.

Le 11^e dragons sera cantonné à Villeneuve-Lécussan et le 9^e hussards à Franqueville.

LES GRANDES MANŒUVRES ALLEMANDES

L'empereur Guillaume II assistera aux grandes manœuvres des 8^e et 16^e corps d'armée, qui se feront en Lorraine, sur le terrain qui, il y a vingt-deux ans, a vu l'armée française opérer au début de la guerre.

Les manœuvres à double action auront lieu du 14 au 17 septembre entre Metz, Thionville et Boulay. Avant ces manœuvres, il sera fait des évolutions de cavalerie et des manœuvres de brigade et de division. L'Empereur assistera également aux grandes manœuvres des 13^e et 14^e, aux environs de Carlsruhe. Ces corps d'armée simuleront la défense du Rhin contre un ennemi venant de l'ouest.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je fais appel à votre impartialité pour rectifier l'information contenue dans votre numéro d'hier.

» J'ai décliné toute candidature au Conseil d'arrondissement pour des motifs d'ordre privé.

» Les électeurs n'ont donc pas eu à se prononcer sur le choix de l'un ou de l'autre.

» La candidature seule de M. Milon a été mise aux voix, et acclamée par tous les électeurs présents.

» Je fais des vœux trop sincères pour le succès de mon ami Milon pour ne pas rétablir la vérité.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» EUG. COUTARD. »

M. BACUS

M. Adrien Bacus, chef des gares de Saumur, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au moment où il quitte le service et notre ville, qu'il nous permette d'être l'interprète des sentiments de toute notre population et du commerce en particulier. Il emporte avec lui la sympathie de tous, car pour tous il était conciliant, sans faiblesse cependant pour les intérêts de la Compagnie qu'il était chargé de défendre. Dans les différends qu'entraîne un service aussi étendu que celui des gares de Saumur, son opinion faisait loi et était le plus souvent acceptée par la partie adverse.

M. Bacus, le doyen, nous affirme-t-on, des chefs de gares de France, a acquis cette expérience et cette autorité dans sa longue carrière consacrée au service des transports. Il a débuté en 1834 dans la grande administration des Messageries du Midi. Il y est resté vingt années, a rempli pendant cette longue période différentes fonctions, depuis les plus modestes jusqu'au grade de directeur, et a fait preuve d'intelligence, d'activité et d'une sévère probité.

Le 1^{er} janvier 1854, il est entré dans la Compagnie d'Orléans qui lui a confié aussitôt des fonctions délicates à Bordeaux, comme chef du bureau central, puis sous-chef des gares. Dès 1858, il est envoyé comme chef des gares à Poitiers, et successivement à Tours et à Saumur. Ce qui fait trente-cinq années de grade de chef de gares.

A Poitiers, lisons-nous dans la collection du *Journal de la Vienne*, M. Bacus s'est distingué en maints incendies, et a fait preuve, en ces différentes circonstances, de courage, de dévouement auxquels le maire de Poitiers s'est plu à rendre un public hommage par la lettre suivante que nous trouvons dans le *Journal de la Vienne* du 4^{er} décembre 1864. Nous nous faisons un devoir de la publier, dût la modestie de M. Bacus en souffrir quelque peu.

Le Maire de Poitiers, à Monsieur Bacus, chef des gares.

« Monsieur le chef des gares,

» Je ne puis résister au désir que j'éprouve de vous exprimer l'admiration que m'a causée votre courageuse conduite dans l'incendie qui s'est déclaré hier soir, vis-à-vis la gare. Un zèle infatigable, un dévouement que rien n'arrête, voilà ce que j'ai remarqué en vous. On était sûr de vous voir où il y avait le plus de dangers à courir, soit sur les murailles ou les toits enflammés, soit au foyer même de l'incendie.

» Ce n'est pas la première fois, du reste,

que votre courage presque téméraire a été remarqué; ceux qui vous ont vu à l'œuvre, à l'incendie de Ligugé, ont pu apprécier les services que vous savez rendre, alors qu'il y a un malheur à éviter et du bien à faire.

» Comme premier magistrat de la cité, je suis heureux, Monsieur le chef des gares, de me faire auprès de vous, au nom de la population tout entière, l'interprète des sentiments de reconnaissance, et d'y joindre l'expression de ma vive gratitude pour votre belle conduite, digne de tous éloges.

» Agrérez, Monsieur le chef des gares, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Poitiers, le 29 novembre 1864.

» Le maire, HASTRON. »

Ce premier gage de reconnaissance ne devait pas être le seul. Bientôt le gouvernement lui décerna, pour sa noble conduite dans les sinistres, une médaille d'or de 2^e classe, et quelque temps après une seconde médaille d'or de 1^{re} classe.

M. Bacus emporte également les regrets les plus sincères du nombreux personnel sous ses ordres; tous proclament que sa direction, quoique ferme, n'a jamais cessé d'être paternelle et bienveillante.

M. Bacus se serait fixé dans notre cité si des raisons de famille et des intérêts ne l'eussent appelé dans l'Aveyron. La société saumuroise eût été heureuse de le compter parmi ses membres les plus aimés et les plus estimés.

CHEMIN DE FER DE CHOLET A SAUMUR

L'*Officiel* a publié la loi autorisant le département à emprunter les 2,588,200 fr. nécessaires à l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Cholet à Saumur. Le département est autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant cinquante ans, à partir de 1893, un centime quatre-vingt-quinze centièmes additionnels au principal des contributions directes.

ENFANT NOYÉ

Hier, depuis midi, le jeune Narcisse Chaillou, âgé de 11 ans, de la rue de Fenet, était avec son grand-père dans le jardin que celui-ci possède Ile d'Offard. Vers 4 heures, l'enfant et trois camarades de son âge s'éloignèrent et eurent la fatale idée de prendre un bain. C'est le côté où la Loire est plus profonde et par conséquent le courant plus rapide. Chaillou ne savait pas nager. A peine à l'eau, le courant l'entraîna et il disparut dans un trou de trois mètres de profondeur.

Ses camarades n'étaient pas assez sûrs de leurs forces pour lui porter secours, puis, effrayés, ils avaient assez de gagner le rivage. Déjà bien du temps s'était écoulé avant que le danger fût signalé. Deux jeunes gens ont plongé à diverses reprises où l'enfant avait disparu, mais sans résultat.

Ce n'est que vers 6 heures, après deux heures d'immersion, que son corps a été aperçu et retiré vis-à-vis le Maronnier, c'est-à-dire à 400 mètres de l'endroit où l'enfant s'était mis à l'eau.

L'asphyxie était complète. Le père, employé de chemin de fer à Paris, devait venir ces jours-ci avec la mère pour assister à la distribution des prix de leur enfant.

Les grands parents, on le conçoit, sont dans la plus profonde douleur.

GRAVES BRULURES

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 2 heures du matin, la domestique de M. le capitaine Voisin, rue de la Chouetterie, a été victime d'un accident qui pouvait avoir de funestes conséquences.

S'étant endormie sans avoir pris la précaution d'éteindre sa lumière placée sur une table basse très près du lit, un simple mouvement de cette jeune fille la fit se rapprocher sans se réveiller de la lumière qui mit le feu à sa chemise.

Réveillée par la douleur que lui causaient de vives brûlures, elle se précipita hors du lit et appela au secours. La pauvre fille eut alors la présence d'esprit de se rouler dans les couvertures, et parvint à éteindre ainsi le feu qui était à sa chemise. Mais peu à peu les flammes s'étaient communiquées au lit, heureusement privé de rideaux.

M^{me} Voisin avait entendu les appels de sa domestique, mais ne pouvait, hélas! se porter à son secours, étant elle-même malade assez sérieusement, et les deux jeunes enfants, couchés dans un appartement au-dessous, s'étaient réveillés et étaient transis de peur.

Enfin le capitaine, qui était absent, rentra à ce moment critique, et parvint à éteindre le commencement d'incendie et donner les premiers soins à la malheureuse victime qui souffrait horriblement. M. Voisin alla chercher le docteur Pelon, qui vint panser les blessures, assez graves, paraît-il, pour nécessiter au moins deux mois de repos. La cuisse, le côté et les mains de cette jeune fille ont été très atteints. Le médecin est venu hier trois fois faire des pansements et des piqûres de morphine pour calmer les intolérables douleurs que causent de semblables brûlures.

On frémit en pensant aux conséquences de cet accident si le capitaine Voisin était arrivé quelques instants plus tard. Non seulement la pauvre fille pouvait être brûlée vive, mais encore l'incendie allait gagner les appartements inférieurs et causer un immense malheur.

LES GRANDES MANŒUVRES

Voici le programme des manœuvres d'armée et la composition des troupes qui y assisteront :

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

A ce moment, un cri se fit entendre. Claire Fournier, qui était devenue de plus en plus pâle, venait de tomber évanouie sur l'épaule de sa mère assise à côté d'elle.

Aussitôt tout le monde se leva. Mariette accourut au coup de sonnette de la comtesse. On fit respirer des sels à la jeune fille, et tandis que celle-ci revenait lentement à elle, M^{me} Moulinet se glissa auprès de Mme Fournier.

— Elle est bien sensible, cette pauvre Claire, fit-elle. Serait-ce ce que j'ai raconté tout à l'heure qui l'a impressionnée à ce point?

Mais, Mme Moulinet se sentit tirée par la femme du médecin.

— Taisez-vous donc, dit celle-ci à voix basse. Vous ne savez donc pas que Claire aimait Frédéric, et que c'est pour cela, sans doute, que Maurice...

— Vous êtes bien naïve, ma chère, répon-

dit Mme Moulinet d'un ton aigrelet, en s'éloignant de Mme Fournier. Je sais bien qu'on a dit cela; mais je voulais m'en assurer, et en apprendre encore davantage.

La femme de chambre avait saisi au passage ce petit dialogue.

En retournant à l'office, elle dit au cocher: — Vous aviez raison, il n'y a plus de doute.

— Parbleu! fit celui-ci, pour mon compte, j'en étais sûr.

Au salon, dès que Claire fut remise, les visiteurs se retirèrent, un peu dépités. Sans le ridicule évanouissement de cette petite, ils eussent peut-être appris encore des choses intéressantes, ils eussent pu lancer quelques coups d'épingles de plus. Maintenant, il devenait impossible de prolonger la conversation... Mais on prendrait sa revanche une autre fois!

VII

Depuis plus d'une demi-heure, Maurice était dans le cabinet de M. Dartey, juge d'instruction. Aux questions qu'on lui posait, il était d'autant plus embarrassé de répondre qu'il voyait à chaque instant se dresser devant lui des charges de plus en plus accablantes. D'ail-

leurs, il éprouvait au fond de lui-même plus de révolte que d'humiliation, se demandant comme il pouvait se faire qu'il fût soupçonné d'avoir commis un crime aussi épouvantable que celui dont on l'accusait.

M. Dartey, tout en procédant à son interrogatoire avec la plus parfaite courtoisie, regardait obstinément dans les yeux du prévenu. Celui-ci, sans se déconcerter, soutenait ce regard fixe et manifestait seulement une profonde lassitude qui tenait surtout du découragement. Vainement le magistrat essayait de le remonter par de bienveillantes paroles; le jeune homme demeurait abattu et muet, plongé dans de navrantes réflexions.

C'est que, depuis des semaines, il languissait, attendant sa comparution devant le juge avec l'espoir que son innocence éclaterait bientôt au grand jour, et maintenant que ce moment était venu, il ne trouvait pas les réponses qui auraient pu le disculper. Oh! comme il avait souffert durant cette affreuse prévention! Et voilà qu'il se sentait menacé de retourner à cette prison infamante, lui qui n'était coupable de rien et qui n'avait jamais rêvé que de nobles projets et de généreux sacrifices!

A cette douleur venait s'ajouter l'amer regret d'être condamné à un repos stérile pendant que là-bas tous les fils de France luttèrent pour la défense de la patrie.

Et lui devait rester, les bras croisés, impuissant à accomplir son devoir envers ce pays qu'il aimait de toutes les forces vives de son être et que les défaites qui de jour en jour l'affaiblissaient lui rendaient plus cher encore.

Cependant, il y allait de sa vie peut-être dans ce procès. Sa vie, il ne s'en souciait guère; mais c'est son honneur qu'il importait de défendre, le nom des siens. Au souvenir de son père, le rouge de la honte lui montait au visage. Puis une immense lassitude le prenait: il en venait de souhaiter à mourir; la mort lui serait une délivrance. Aussitôt il s'indignait contre lui-même. Cette mort-là serait une lâcheté, une faillite à l'honneur! Ah! s'il avait pu tomber sur un champ de bataille, sous les balles de l'ennemi, avec quelle joie il eût donné son sang! Mais payer de sa tête le crime d'un misérable; lui, innocent, subir le supplice ignominieux, cela était épouvantable et rien qu'à cette pensée, il lui semblait que son cœur cessait de battre.

Depuis quelques instants, il se livrait à ces

Le 23 juillet. — Emilie Jaunay, chapeletière, 26 ans, à l'Hôpital; — Narcisse Chaillou, 44 ans, rue de Fenet.

Marché de Saumur du Samedi 23 Juillet

Froment-commerce.	18 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
l'hectolitre	—	Veau	— 1 60
id. halle (moyenne)	18 —	Mouton	— 2 40
Méteil	14 50	Porc	— 1 60
Seigle	11 15	Poulets la couple	3 50
Orge	9 —	Dindonneaux	— 11 —
Avoine	8 50	Canards	— 4 —
Sarrasin	12 —	Oies	— 8 —
Haricots blancs	22 —	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	20 —	Œufs la douzaine	— 95
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	14 50	780 kilog.	100 —
Châtaignes	—	Luzerne	— 100 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	— 37 —
Son	13 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre,	—	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
la barrique	10 —	les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de	—	id. 2 ^e	—
157 kilog.	54 —	id. 3 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Charbon de bois, les	—
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	— 4 50

Qu'est-ce qui fait

La supériorité de la LOTION du Dr ROFF, pour les soins et l'entretien de la chevelure? C'est qu'elle a été inventée par le Dr ROFF, dont les travaux scientifiques sur l'hygiène de la toilette ont fait sensation dans le monde entier, et qu'elle est préparée par un pharmacien bien connu du monde médical et du public de tous les pays, M. Mario Lechaux, pharmacien, à Bordeaux. Le flacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur: MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirope Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 4.50 le litre

Montpellier 45 — ... 4.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

9^e corps d'armée (Tours). — Général Villain; chef d'état-major, général Crétin, 17^e et 18^e divisions d'infanterie; 9^e brigade de cavalerie; 9^e brigade d'artillerie; 3 compagnies du génie; services accessoires.

12^e corps d'armée (Limoges). — Général de Lamoignon; chef d'état-major, colonel Graff, 23^e et 24^e divisions d'infanterie; 12^e brigade de cavalerie; 12^e brigade d'artillerie; 3 compagnies du génie; services accessoires.

Divisions mixtes. — Le 17^e corps (Toulouse) mobilisera une division mixte d'infanterie, qui sera transportée par voie ferrée sur le théâtre des grandes manœuvres et affectée au 12^e corps à partir du 12 septembre au soir.

Le 5^e corps (Orléans) fournira, dans les mêmes conditions, une division mixte au 9^e corps.

À la date du 12 septembre, chaque corps d'armée de manœuvres sera donc formé à 3 divisions au lieu de 2.

Le général de Cools, membre du Conseil supérieur de la Guerre, sera le directeur des manœuvres.

La concentration aura lieu du mardi 30 août au samedi 3 septembre; les manœuvres de brigades isolées ou de brigades contre brigades auront lieu du dimanche 4 au mardi 6 septembre inclusivement.

Le 7 septembre, repos. Les divisions auront été concentrées la veille.

Les 8 et 9 septembre, manœuvres de division contre division et concentration des corps d'armée à l'issue de la manœuvre du 9.

Le 12^e corps sera cantonné à Château-Ponsac, Bessines et Fromental.

Les 10 et 11 septembre, les 9^e et 12^e corps d'armée marcheront à la rencontre l'un de l'autre. Le quartier général du 12^e corps sera au Dorat les 10 et 11.

Le 9^e corps atteindra, le 11, les cantonnements de Lathus, Bourg-Archambault, etc., dans la direction de Montmorillon; le 12^e corps, marchant dans cette même direction, cantonnera, le 11, à Thiat, Azat-le-Riz, etc.

Le 12 septembre, combat des deux corps vers Lathus.

À la suite de cette rencontre, les deux corps d'armée, se déplaçant latéralement, se rendront sur la rive gauche de la Gartempe: le 9^e à Moulines, Plaisance, etc., le 12^e corps à Saint-Rémy, Adriens, etc.

Le 12 septembre au soir, les corps d'armée seront, comme nous l'avons dit, rejoints par leur division mixte: la division mixte du 12^e corps rejoindra à l'Île-Jourdain, et son régiment de cavalerie à Moussac.

La division mixte du 9^e corps rejoindra à Lussac-les-Châteaux.

Le 13 septembre, repos.

L'armée comportera alors six divisions d'infanterie et six régiments de cavalerie.

Les manœuvres à double action recommen-

ceront les 14 et 15 septembre, vers Moulines, Plaisance et Montmorillon.

Le vendredi 16, revue à six kilomètres au sud de Montmorillon.

Le soir, les divisions mixtes des 17^e et 5^e corps seront transportées par voies ferrées dans leurs régions respectives.

UN ANCÊTRE

L'*Intransigeant* s'est également occupé des ancêtres de M. Alfred Quesnay de Beaurepaire. Notre compatriote lui a demandé une rectification que l'*Intransigeant* n'a pas accueillie; voici le motif qu'il invoque:

« Nous recevons de M. Alfred Quesnay de Beaurepaire, ancien capitaine d'infanterie, une lettre dont il nous demande l'insertion, en se fondant sur un article paru dans l'*Intransigeant*, sous ce titre: UN ANCÊTRE MALGRÉ LUI, et en invoquant la loi de 1881 sur la presse.

» Le signataire de cette lettre se méprend: pour que le droit de réponse lui fût acquis, il faudrait que nous l'eussions pris personnellement à partie.

» Or, dans l'article auquel il fait allusion, non seulement il n'est pas nommé, mais il n'est ni désigné, ni visé, même indirectement, pour cette excellente raison que nous ne le connaissons pas.

» Sa réclamation est donc, au point de vue légal, aussi peu fondée que possible, et nous ne sommes nullement astreints à publier une lettre dont la forme est d'ailleurs inacceptable.

» Si M. Alfred Quesnay de Beaurepaire voulait affirmer — ce qui est évidemment son but — que ses enfants et lui sont les descendants directs de François Quesnay, le médecin de Louis XV, il pouvait nous demander l'insertion de sa déclaration. Mais nous tenons à constater que si nous l'avions accueillie, c'eût été tout à fait bénévolement, et non pas en vertu d'un article de loi dont il ne saurait réclamer le bénéfice. »

Courses de Longué

Quelques erreurs se sont glissées dans le programme des courses de Longué qui auront lieu, le dimanche 14 août, sur l'hippodrome d'Avoir.

LE PRIX DES ÉLEVEURS n'est pas ouvert aux chevaux de tout âge et de toute provenance, il est pour chevaux de trois ans nés et élevés en France.

LE PRIX DES SOUSCRIPTEURS est pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus qualifiés hacks et hunters et aussi pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters, mais à réclamer pour 3,000 francs.

CHOLET. — Elections municipales. — Ont été élus au scrutin de ballottage du dimanche 24 juillet:

Conservateurs, 4; républicains, 1; socialiste, 1.

Résultats des scrutins des 17 et 24 juillet: Conservateurs, 10; républicains, 10; socialistes, 7. — Total, 27.

Les quatre conservateurs élus dimanche sont: MM. Loyer, Coignard, Gaultier et Sourice, dans la première section.

Honneur aux habitants de Cholet!

ASSASSINAT DANS LA VIENNE

Nous avons annoncé hier la découverte d'un cadavre dans la commune de Chouppes.

Voici de nouveaux renseignements sur cet événement:

« Le cadavre du nommé Ameteau, âgé de 78 ans, demeurant chez son gendre, M. Dubois, au Petit-Neuville, a été trouvé dans un canal demi-circulaire, appelé le Lac, à 1 kilomètre du bourg de Chouppes, et près du bois du Cerceau.

Informée de cette découverte, la gendarmerie de Saint-Jean-de-Sauves se transporta sur les lieux, accompagnée de M. le docteur Lecointre, de Mirebeau.

Le corps paraissait avoir séjourné quelque temps dans l'eau; en face du cadavre et dans un fossé se trouvaient les deux sabots et le chapeau d'Ameteau; près du bord de l'eau et plus avant dans l'eau, étaient piquées deux béquilles.

Après examen, M. le docteur Lecointre a constaté plusieurs plaies derrière la tête, à l'oreille droite, sous le menton, au-dessous de l'œil droit et au niveau de la paupière gauche.

Le parquet de Loudun s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête: l'autopsie a établi que le vieillard avait reçu un coup de feu dans la figure avant d'être jeté à l'eau.

Cinq fusils et un pistolet ont été saisis chez divers habitants de la localité.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

TOURS. — La santé du capitaine Deslandes. — L'état de M. le capitaine Deslandes (et non de Lalande), du 25^e dragons, victime de l'accident arrivé au camp du Ruchard, est satisfaisant. Toute complication paraît désormais écartée.

L'AFFAIRE WILSON

L'affaire Wilson viendra devant la Cour d'appel d'Orléans le 9 août prochain.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 25 juillet. — Jean-Baptiste-Joseph-Marie Robert, employé de commerce, a épousé Marie-Madeleine Larchevêque, sans profession, tous deux à Saumur.

pénibles pensées, quand le juge d'instruction, d'un ton doux, lui dit:

— Je vous en prie, monsieur, veuillez bien réfléchir. Il est impossible que vous ne trouviez pas à opposer aux accusations dont vous êtes l'objet des arguments plus convaincants; le système de dénégations dans lequel vous vous renfermez ne saurait satisfaire la justice. C'est d'ailleurs celui que tous les prévenus — et surtout les coupables — emploient. Je ne demande pour ma part qu'à vous croire innocent, et je serais très heureux si vous pouviez me fournir pour votre défense la moindre des preuves.

— Des preuves! lesquelles pourrais-je vous donner? Je ne puis vous répéter que ce que je vous ai déjà dit, c'est que s'il y a un crime de commis, je ne suis pas l'assassin, que j'ai jamais la victime comme un frère; je ne puis vous donner aucun autre renseignement.

— Soit, fit M. Dartey; mais vous pouvez tout au moins fournir quelques explications à propos de ce couteau à votre chiffre qui a servi à commettre le meurtre et que l'on a trouvé près du cadavre.

Le jeune homme soupira et resta silencieux. Pendant un instant on n'entendit que le grince-

ment de la plume du greffier et le tictac monotone de la pendule.

— Tout à l'heure, reprit le juge, vous m'avez dit que vous supposiez que cette arme vous avait été dérobée.

— Assurément, puisque je ne l'avais prêtée à personne.

— Vous n'aviez pas remarqué sa disparition?

— Non.

— Où se trouvait-il habituellement, ce couteau?

— Dans une coupe, sur la cheminée de ma chambre.

— Vous ne vous en serviez pas souvent?

— Rarement, monsieur, je l'avais emporté une fois à la chasse, mais c'était pour moi plutôt un objet de luxe que d'usage.

— Si on vous l'a dérobé, vous avez pourtant dû remarquer qu'il n'était pas à sa place habituelle? Rappelez-vous...

— Je n'y ai pas fait attention... Cependant je me souviens de l'avoir vu deux jours avant le crime.

— Quelles personnes avaient coutume d'entrer dans votre chambre?

— Mon régisseur y venait souvent. Mais ce

n'est pas lui que je soupçonne de ce vol, à moins que...

— A moins que?...

— A moins qu'il ne se soit suicidé.

— Non, cette hypothèse est inadmissible. Le rapport médical établit formellement qu'il y a eu assassinat.

— Personne, du reste, n'entra dans mon appartement, si ce n'est mon domestique.

— Bien, je l'interrogerai. Mais, monsieur, entre autres coïncidences qui se tournent contre vous, il y a celle-ci, c'est que vous vous trouviez dans le bois à l'heure même où le crime a été commis.

— C'est vrai, j'avais rendu visite à M. Fournier. Mais pour revenir j'ai pris le chemin du Grand-Chêne.

— Quelqu'un vous y a-t-il rencontré?

— Non. M. Fournier n'a pu me le voir prendre, car il m'a quitté à sa porte et je suis parti seul.

— Vous allez souvent chez M. Fournier?

— Oui, c'est notre plus proche voisin.

— Et vous deviez épouser sa fille?

— Oh! c'était là un projet vague encore et qui ne devait pas se réaliser de sitôt.

— Pourtant, c'était, paraît-il, un grave sujet

de jalousie entre vous et M. Vatrin.

Maurice leva vers le magistrat un regard étonné.

— Un sujet de jalousie, répéta-t-il, je ne comprends pas.

— On assure que votre régisseur était votre rival.

— Dans ce cas, on est mieux informé que je ne le suis moi-même. J'ai toujours vécu en très bonne intelligence avec Frédéric qui était autant mon ami que mon intendant, et jamais il n'a été question entre nous de mademoiselle Fourrier.

— C'est possible: vous pouvez avoir vécu, comme vous le dites, en fort bonne intelligence jusqu'au jour où, l'amour s'en mêlant, vous avez été poussé par un moment de jalousie...

— Cela n'est pas, monsieur; encore une fois, je jure que je suis innocent.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 24 Juillet 1892

Versements de 198 déposants (59 nouveaux), 36,574 fr. 94.

Remboursements, 18,742 fr. 67.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

A VENDRE
Château des RÉAUX
(Indre-et-Loire)
 A 4 h. de Paris STYLE RENAISSANCE
 Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.
 S'adresser à M^e THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE
 PAR ADJUDICATION
 En l'étude de M^e BRAC, notaire,
 Le Jeudi 11 Août 1892,
 à 2 heures

D'UNE PROPRIÉTÉ
 AU BOIS-BRARD (SAINT-FLORENT),
 Comprenant : deux maisons, entrée par un porche couvert, avec jardin bien arboré.
 Le tout contenant 8 ares et enclos de murs.
 Jouissance de suite.
 S'adresser, pour traiter et visiter, à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A CÉDER
 AU PAIR
 4 Obligation de 500 fr. 3 1/2 0/0
 1894 de la Ville de Saumur.

Atelier de Monuments Funéraires
 En face le Cimetière.

RUÈCHE Fils
 SCULPTEUR
 Spécialité de Monuments en granit.
PRIX MODÉRÉS
 Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaupaire, n° 16, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (542)

A LOUER OU A VENDRE
 PRÉSENTEMENT
 En totalité ou par parties
 UN VASTE
 Etablissement d'HORTICULTURE
 Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.
 Facilités de paiement.
 S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M^e BRAC, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1893
 Occupé par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.
 S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT
MAISON
 Rue de Bordeaux, 15,
 Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.
 Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS
 D'une contenance de 70 ares
 Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,
 Situé au Pont-Fouchard.
 S'adresser à M^{me} V^e COURBALEAU.

A LOUER
 Présentement
 Ou pour la Saint-Jean prochaine
 Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.
 S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
 Certaine et Radicale
 de toutes les
Affections de la Peau
 DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ,
 PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
 HERPES, LUPUS, etc.
 MÊME DES
 PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
 considérés comme incurables
 par les Médecins les plus célèbres
 Le traitement de dérange nul-
 lement du travail, il est à la
 portée des petites bourses, et, dès le deuxième
 jour, il produit une amélioration sensible.
 S'adresser à M. LÉONORMAND, Médecin-Spécialiste
 Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
 à MELUN (S.-et-M.). (Cartes, gratuites par Correspondance)

ÉPICERIE PARISIENNE
 33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.
IMBERT FILS
Eaux-de-vie blanches pour fruits
 Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.
 Pour chaque litre on donne gratis un Nouet
 Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
 Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ;
 le 1/2 litre 2 fr.
 Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
 Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.
Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix :
 Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.
CHEVEUX GRIS-CHUTE
 2⁵⁰ 4⁰⁰
 GRAND FLACON DOUBLES FLACONS
LE SUBLIMIOR
 Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.
 Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4⁰⁰ 60.
 CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
 DÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice pour s'illuminer.
 Succès GARANTI
 G. R. ANTI
 INOFFENSIF
 En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-partumeur, 2, rue Saint-Jean.

Grande Liquidation
 POUR CAUSE DE FIN DE BAIL
AU GRAND BAZAR
 Tenu par DAVEAU, Doreur
 Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de **LIQUIDER** à des **PRIX** les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.
 Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures et Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART**.

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS																												
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS					NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS					PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES																							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Semi dir ^{sr}	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Direct	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Expr. matin												
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25	Bordeaux								12 30	3 40		Nantes d.																		
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23	Saintes								4 55	7 14		Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	10 1	1 46	2 26								
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	Niort			5 25				2 7	2 36		La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 30	6	10 1	1 46	2 26										
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	8 32	10 12	11 18		Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13											
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 18	10 34	11 40		St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22											
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 26		St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31													
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26	Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 36		Saumur ar.	7 46	11 11	12 53	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5										
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14	9 41		— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13										
SAUMUR (Orl.)									SAUMUR (Etat)			Mixte		3 16		6 26	9 55		Port-Boulet	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16													
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	(arrivée)	10 23	7 46	matin		3 16		6 26	9 55		Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32										
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	(départ)	7 25	11 5			2 54		6 5		Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46											
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7	Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6		6 16		Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59		5 8	10 39	10 39											
SAUMUR (Etat)									SAUMUR (Orl.)									soir	soir	soir	matin	soir	soir	soir	matin	matin												
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12	(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7		Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20	1 50									
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50	(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29		6 29		11 7	12 16		Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 56	7 15	11 57	10 40	2 53									
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2	Vivry	8 11	11 49			5 7	6 43				Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 25	3 30											
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8	Blou	8 20	11 58			3 36	6 6	6 52			Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 19	3 50											
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16	Vernantes	8 33	12 11			3 49	6 19	7 6			Vareannes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 29												
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40	Limiers-Bouton	8 46	12 23			4	6 31	7 18			Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 9											
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24	Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44		— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 5											
Niort	4 30	9 1	12 22	4 39				11 40	Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39		Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47											
Saintes	6 24	11 59	6 22					12 21	Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44		Saint-Clément	7 40			7 14	9 37		2 5	4 32										
Bordeaux	9 56	4 22		9 3				4 56	Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15		Les Rosiers	7 48			7 14	9 47		1 36	2 20	4 32									
	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir			soir	soir	matin	matin	matin	matin		matin	matin		La Ménitrie	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47		1 36	2 20	4 32									
																			Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36		1 58	3 21	4 57										
																			Nantes (arrivée)	11 14		5 52		8 6	10 36		3 50	6 13	6 46									
																			soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir											

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.